

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS
D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN
ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Scrutin du 5 novembre 2017

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par Me Nathalie Libersan-Laniel, présidente d'élection :

➤ Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir dix-huit (18) ans ou plus le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois le 1^{er} septembre 2017;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale et référendaire au plus tard le 19 octobre 2017;
5. dans le cas de l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, avoir joint à sa demande d'inscription une preuve d'occupation des lieux (p. ex. : bail, extrait d'un acte constitutif, déclaration d'immatriculation, etc.)

➤ Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir dix-huit (18) ans ou plus le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois le 1^{er} septembre 2017;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs en date du 1^{er} septembre 2017;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 19 octobre 2017;
6. dans le cas d'un cooccupant d'un établissement d'entreprise dûment désigné, avoir joint à sa procuration une preuve d'occupation des lieux (p. ex. : bail, extrait d'un acte constitutif, déclaration d'immatriculation, etc.).

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale mais au plus tard le 19 octobre 2017, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale.

❖ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour obtenir un formulaire de demande d'inscription ou de procuration ou pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de la présidente d'élection :

Bureau de la présidente d'élection
303, boulevard Beaconsfield
Beaconsfield (Québec) H9W 4A7
514 428-4400 poste 4429

Donné à Beaconsfield, le 20 septembre 2017.

M^e Nathalie Libersan-Laniel
Présidente d'élection / Returning Officer

PUBLIC NOTICE

TO THE SOLE OWNERS OF AN IMMOVABLE,
THE SOLE OCCUPANTS OF A BUSINESS
ESTABLISHMENT, THE UNDIVIDED CO-OWNERS
OF AN IMMOVABLE AND THE CO-OCCUPANTS
OF A BUSINESS ESTABLISHMENT

Poll of November 5, 2017

PUBLIC NOTICE is hereby given by Me Nathalie Libersan-Laniel, Returning Officer:

➤ To the sole owners of an immovable and the sole occupants of a business establishment, who are not already entitled to be entered on the list of electors as a domiciled person, that they can be entered on the municipal list of electors for the current election by meeting the following conditions:

1. be at least eighteen (18) years of age on November 5, 2017;
2. be a natural person, a Canadian citizen, not be under curatorship on September 1, 2017, and, on that date, not have been convicted, over the last five (5) years of an offence that is a corrupt electoral practice;
3. be the sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment situated in the territory of the municipality for at least twelve (12) months on September 1, 2017;
4. have sent to the municipality, at the address indicated below, an application for entry on the list of electors not later than October 19, 2017;
5. in the case of a sole occupant of a business establishment, to have enclosed with the application a proof of occupancy (e.g. lease, memorandum of association, declaration of registration, etc.).

➤ To the undivided co-owners of an immovable and the co-occupants of a business establishment, who are not already entitled to be entered on the list of electors as a domiciled person, sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment, that they can be entered on the list of electors for the current election if they meet the following conditions:

1. be at least eighteen (18) years of age on November 5, 2017;
2. be a natural person, a Canadian citizen, not be under curatorship on September 1, 2017, and on that date, not have been convicted, over the last five years, of an offence that is a corrupt electoral practice;
3. be the undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment situated in the territory of the municipality for at least twelve (12) months on September 1, 2017;
4. have designated by means of a power of attorney signed by the majority of the co-owners or co-occupants who are electors on September 1, 2017;
5. have sent to the municipality at the address indicated below, a power of attorney not later than October 19, 2017;
6. in the case of a designated co-occupant of a business establishment, to have enclosed with the power of attorney a proof of occupancy (e.g. lease, memorandum of association, declaration of registration, etc.).

TAKE NOTE that the application for entry or a power of attorney sent after the tabling of the list of electors but **not later than October 19, 2017**, will be considered an application to correct the municipal list of electors.

❖ A model application for entry or power of attorney form is available at the office of the returning officer. These documents take effect upon their receipt and remain valid until such time as they are withdrawn or replaced.

To obtain an application for entry or power of attorney form or for more information, please contact the Office of the Returning Officer:

Office of the Returning Officer
303 Beaconsfield Boulevard
Beaconsfield (Québec) H9W 4A7
514 428-4400 extension 4429

Given at Beaconsfield, on September 20, 2017.